



**DELIBERATION
N° CM 44/089/2025**

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Séance du 18 novembre 2025 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
27

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 novembre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 12 novembre 2025, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, M. Nicolas FOUQUE,
M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY,
M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, Mme Sophie Anne PÉAN,
Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Adeline CLOGENSON, M. Nicolas PIOT, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, Mme Sylvie MARCHAND, Mme Valérie RICHETIN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE qui donne procuration à M. Olivier MALECAMP, M. Thierry DELCUPE qui donne procuration à M. Jean-Michel GIRAUDEAU, M. Ludovic GOURDY qui donne procuration à Mme Adeline CLOGENSON, M. Laurent MEUNIER qui donne procuration à Mme Valérie RICHETIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Nicolas PIOT

• **Caisse d'Allocations Familiales – Appel à projets – Année 2026 – Accueil Collectif de Mineurs**

Madame Muriel CHEVRON, Adjointe au Maire, rappelle au Conseil Municipal que pour la septième année consécutive, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne lance sa campagne d'appel à projets 2026.

Cette campagne donne aux différents partenaires de terrain du département de l'Essonne, l'opportunité de faire connaître toute l'étendue des actions concourant à l'atteinte de ces ambitions au service des familles.

Cet appel à projets permet aux partenaires de la CAF de l'Essonne de formuler, à travers un questionnaire spécifique, une demande d'aide à l'investissement ou au fonctionnement pour des équipements et actions visant à répondre aux besoins des familles essonniennes.

Ceux-ci doivent s'inscrire dans le champ des politiques sociales et familiales que la CAF de l'Essonne déploie sur les territoires (enfance/petite enfance, soutien à la parentalité, jeunesse, animation de la vie sociale...).

Madame CHEVRON rappelle que depuis le lancement de cette campagne la commune répond à ces appels à projets.

Sur l'année 2025 ont été retenus et financés par la CAF les projets suivants :

- Projet photos intergénérationnel entre les aînés et les enfants de l'accueil de loisirs : 2 730 €
- L'accueil des enfants et adolescents en situation de handicap : 17 450 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales (ou les statuts de l'association),

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la convention d'objectifs et de gestion entre la Caisse Nationale des Allocations Familiales et l'État,

Vu le Schéma départemental des services aux familles,

Considérant les projets présentés par l'Accueil Collectif de Mineurs d'Ollainville sur l'année 2026,

Considérant que certains projets peuvent entrer dans les dispositifs suivants :

- 1- Axe 1 – volet 3 Accueil des enfants et adolescents en situation de handicap/Permettre l'inclusion de tous les enfants dans les structures et services de droit commun
- 2- Axe 6 – volet 3 – Appui aux démarches innovantes/Soutenir les projets innovants

Considérant que cette opération s'inscrit dans les orientations de la politique Enfance-Famille portée par la CAF,

Considérant qu'il convient de solliciter la CAF pour une demande d'aide à l'investissement ou au fonctionnement pour des équipements et actions visant à répondre aux besoins des familles essonniennes,

Entendu l'exposé de Madame Muriel CHEVRON, Adjointe au Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

- **Décide** de répondre à l'appel à projets unifié proposé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne, pour l'année 2026.

- **Décide** de retenir les projets en lien avec les axes suivants :

- 1- Axe 1 – volet 3 Accueil des enfants et adolescents en situation de handicap/Permettre l'inclusion de tous les enfants dans les structures et services de droit commun
- 2- Axe 6 – volet 3 – Appui aux démarches innovantes/Soutenir les projets innovants

- **Autorise** le Maire à déposer une demande de subvention de fonctionnement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne la plus élevée possible.

- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération, y compris les conventions et avenants à intervenir avec la CAF.

Le 20 novembre 2025

Jean-Michel GIRAudeau, Maire

